

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle des fêtes de SAINT PARDOUX, le mercredi 28 octobre 2015 à 18 heures.

Présents (57) : Mesdames et Messieurs

ARS LES FAVET : DUBOISSET Rémi / AYAT SUR SIOULE : MONTRIGAUD Cyril / BIOLLET : TAVERON Jean-Paul / BLOT L'EGLISE : BOULEAU Bernard / BUSSIERES PRES PIONSAT : RIGAUD Valéry / BUXIERES SOUS MONTAIGUT : LE GUERN Stéphane / CHATEAU SUR CHER : DUBUIS Bernard - MEILHAUD Raymond / DURMIGNAT : LEDUC Jean-Claude / ESPINASSE : GIDEL Yves - PANEFIEU Gisèle / GOUTTIERES : RICHARDOT Sébastien - THEVENET Mathieu / LA CELLETTE : THEVENET Jean-Pierre - PECYNY Vincent / LAPEYROUSE : VIRMONT Alain / LE QUARTIER : PHELIPAT Michel / LISSEUIL : ARNAUD Elisabeth - GENDRE Martial / MARCILLAT : LESCURE Bernard / MENAT : DESMAISON Dominique - MAZUEL Daniel / MONTAIGUT EN COMBRAILLE : LEMPEREUR Claire / MOUREUILLE : PRADEL Dominique / NEUF EGLISE : CHARTRON Pierre - BELLARD Davy / PIONSAT : DEQUAIRE René - TAUTOU Jean-Claude / POUZOL : DANIEL Yves - GROS Henri / ROCHE D'AGOUX : WERNER Roland - LIZARD Alain / SAINT ELOY LES MINES : MONTEIL Pierre (*jusqu'à 18 h 40*) / SAINT GAL SUR SIOULE : BOURGOUGNON Michel / SAINT HILAIRE PRES PIONSAT : PENY Dominique / SAINT JULIEN LA GENESTE : LAUSSEDAT Danielle - PINGUET Bernard / SAINT MAIGNER : BERGER Roger / SAINT MAURICE PRES PIONSAT : FAURE Lionel / SAINT PARDOUX : LEJEUNE David - MUSCAT Isabelle / SAINT PRIEST DES CHAMPS : MOURLON Gérard - LASCIOUVE Jean-Claude / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : LENEÉ André / SAINT REMY DE BLOT : AUBIGNAT Michel - TAMBOIS Jérôme / SAINTE CHRISTINE : ROCHON Bernard - CHALUS Jean-Pierre / SAURET BESSERVE : SAURET Jean-Pierre - FISCHER Nathalie / SERVANT : CHAMPOMIER Gilles / TEILHET : ROUDIER Renée / VERGHEAS : GUILLOT Jean-Claude / VIRLET : JOUHENDON Bernard - FAUGERE Lucette / YOUX : DUDYSK Philippe - RAYMOND-RENARD Claudie.

Excusés (25) : Mesdames et Messieurs

ARS LES FAVET : DEE Laurent / AYAT SUR SIOULE : ALBERGANTI Didier / BIOLLET : DARVENNE Annie / BLOT L'EGLISE : GROLLEAU-MOULIN Milaine / BUSSIERES PRES PIONSAT : DUBOSCLARD Claude / BUXIERES SOUS MONTAIGUT : OLLIER Roger / DURMIGNAT : ROBERTET Alain / LA CROUZILLE : MAUBERT Valérie - MEUNIER Myriam / LAPEYROUSE : PERRIN Joël / LE QUARTIER : CHATELUS Thierry / MARCILLAT : DELAGE Jean-François / MONTAIGUT EN COMBRAILLE : SAUVANET Marianne / MOUREUILLE : LARVIN Bernard / SAINT ELOY LES MINES : BARILLIER Pierre / SAINT GAL SUR SIOULE : DEBUE Daniel / SAINT GERVAIS D'AUVERGNE : GAUVIN Jean-Noël - PORTIER Michel / SAINT HILAIRE PRES PIONSAT : COULANGHEON Christian / SAINT MAIGNER : GROUEIX Pierre / SAINT MAURICE PRES PIONSAT : AUZEL Christian / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : PENY Mathieu / SERVANT : DUBOST Evelyne / TEILHET : CORNETTE Michel / VERGHEAS : MAUCHET Gérard.

Procurations (5) :

BIOLLET : DARVENNE Annie à TOUVERON Jean-Paul / MONTAIGUT EN COMBRAILLE : SAUVANET Marianne à LEMPEREUR Claire / SAINT GERVAIS D'AUVERGNE : GAUVIN Jean-Noël à BOULEAU Bernard / TEILHET : CORNETTE Michel à ROUDIER Renée / SERVANT : DUBOST Evelyne à CHAMPOMIER Gilles.

Date de la convocation : le 21 octobre 2015.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DUDYSK.

Assistaient également à la réunion :

- Isabelle DARBY : Receveur du SICTOM.
- Michaël BARE : Secrétaire du SICTOM.

Après le mot d'accueil de Monsieur David LEJEUNE, Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur le procès-verbal du dernier Comité Syndical. Le compte rendu de l'Assemblée Générale de SAINT GAL SUR SIOULE (01 juillet 2015) est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Objet : Marché de prestations de services (collecte, site, transport déchèteries) : choix de l'entreprise.

Madame la Présidente rappelle le détail de la procédure légale au Comité Syndical :

Type de Marché : Marché de Prestations de Service.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 07/07/2015 (BOAMP/JOUE)

Organe(s) et date(s) de parution de l'avis :

- BOAMP : annonce n°2015_189 (2015/07/08)
- JOUE : 2015/S 132-243718 (2015/07/11)

Procédure dématérialisée : www.centreofficielles.com

- Lancement de la procédure : ID DEMATIS / 394415

Date limite de réception des offres : 30/09/2015 à 12 heures

Réunions de la Commission d'Appels d'Offres : 07/10/2015 et 21/10/2015

Au terme de la mise en concurrence, la société SITA SUEZ a remis une proposition pour les lots 1, 2, 3 ; La Ressourcerie des Combrailles a remis une offre pour le lot 3. Aucune offre n'a été déposée pour le lot 4 (casiers).

LOT 1 : Collecte des déchets ménagers et assimilés

Analyse de la proposition financière

Montants des offres

Le tableau suivant présente le montant des différentes offres en €HT.

	SITA - BASE	SITA Variante 1	SITA Variante 2	SITA Variante 3
TOTAL €HT SUR LA DUREE DU MARCHÉ	3 392 763,5 €	3 323 163,6 €	3 326 521,6 €	3 266 521,6 €
TOTAL PAR AN €HT	848 190,87 €	830 790,90 €	831 630,40 €	816 630,40 €

Pour ce lot, SITA présente la meilleure offre économique dans son offre variante 3.

Il est à noter que les écarts entre les différentes propositions de SITA varient peu, comme l'indique le tableau suivant :

	SITA - BASE	SITA Variante 1	SITA Variante 2	SITA Variante 3
TOTAL €HT SUR LA DUREE DU MARCHÉ	3 392 763,5 €	3 323 163,6 €	3 326 521,6 €	3 266 521,6 €
<i>ecart par rapport au moins disant</i>	<i>4%</i>	<i>2%</i>	<i>2%</i>	<i>0%</i>




On note un écart de 4% entre l'offre de base et la variante 3. Les variantes 1 et 2 sont équivalentes en termes de prix.

Analyse des coûts

L'estimation du marché était d'environ 700 000€/an soit 2 800 000 € sur la durée du marché. Le coût actuel des prestations comprise dans ce marché est d'environ 763 000 €/an.

Le tableau suivant présente la décomposition des prix de chaque offre par poste.

On note notamment un coût de distribution des sacs élevé par rapport à l'estimation. Celui-ci a été estimé à 24 000€HT sur la durée totale du marché.

	SITA - BASE	SITA Variante 1 	SITA Variante 2 	SITA Variante 3 
1. Collecte des ordures ménagères résiduelles	1 795 260 €	1 759 260 €	1 764 600 €	1 725 000 €
2. Collecte des déchets recyclables	404 447 €	388 247 €	385 425 €	380 025 €
3. Distribution des sacs	47 904 €	47 904 €	47 904 €	47 904 €
4. Lavage des bacs	85 800 €	85 800 €	85 800 €	85 800 €
5. Gestion du site de Saint Eloy	336 000 €	336 000 €	336 000 €	336 000 €
6. Tranche conditionnelle 1 : Collecte des OMr de la commune de Saint-Eloy-le Mines en C1	590 514 €	578 514 €	580 294 €	567 094 €
7. Tranche conditionnelle 2 : Collecte des déchets recyclables de la commune de Saint-Eloy-le Mines en C0,5	132 839 €	127 439 €	126 499 €	124 699 €
TOTAL €HT SUR LA DUREE DU MARCHÉ	3 392 763,5 €	3 323 163,6 €	3 326 521,6 €	3 266 521,6 €
<i>ecart par rapport au moins disant</i>	4%	2%	2%	0%
<i>ecart par rapport à l'estimation</i>	20,8%	18,3%	18,5%	16,3%

Les coûts de la distribution des sacs, du lavage des bacs et de la gestion du site de Saint Eloy sont identiques pour l'ensemble des offres.




Les coûts varient sur les prestations de collecte des ordures ménagères résiduelles et de collecte sélective. En effet la variante 1 porte sur l'âge des véhicules utilisés pour la collecte, la variante 2 sur l'optimisation des jours de collecte OMr et la variante 3 cumule ces deux optimisations.

A noter que les coûts de collecte sélective sont plus faibles pour la variante 2 que pour l'offre de base alors que l'optimisation proposée dans cette variante concerne uniquement les OMr : réorganisation des jours de collecte OMr.

Par rapport au prix actuel, les offres sont supérieures de 7% pour la variante 3, 9 % pour les variantes 1 et 2 et 11% pour l'offre de base.

A noter que les tranches conditionnelles apportent peu de gain financier. Dans les 3 offres le gain concernant la collecte des OMr s'élève à 7 906 €HT par an soit 1,3% du prix de collecte des OMr. Le gain concernant la collecte sélective s'élève à 1976 €HT soit 1,5% du prix de collecte.

Le candidat justifie cela par l'importance des coûts fixes (personnel, amortissement des véhicules).

-  Variante 1 : Age des véhicules
-  Variante 2 : Jours de collecte
-  Variante 3 : Variante 1+Variante 2

Bilan de l'analyse technique

Au global, les offres présentées sont conformes aux exigences du marché. Le bilan de l'analyse technique est résumé dans le tableau suivant :

Bilan de l'analyse

Le tableau suivant présente le bilan de l'analyse des offres :

Critères techniques	SITA - BASE	SITA Variante 1	SITA Variante 2	SITA Variante 3
Organisation détaillée du service (17 points)	6,80	6,80	3,40	3,40
Organisation des moyens humains (15 points)	9,00	9,00	6,00	6,00
Organisation des moyens matériels (15 points)	9,00	9,00	9,00	9,00
Communication et informations (3 points)	1,80	1,80	1,80	1,80
Qualité et sécurité (5 points)	3,00	3,00	3,00	3,00
Nombre de points sur 55	29,60	29,60	23,20	23,20
Note Normalisée	55,00	55,00	43,11	43,11

Bilan global

Notes par critère	SITA - BASE	SITA Variante 1	SITA Variante 2	SITA Variante 3
Note technique (55 points)	55,00	55,00	43,11	43,11
Note relative au prix du marché (40 points)	38,51	39,32	39,28	40,00
Note relative au développement durable (5 points)	5,00	5,00	5,00	5,00
Note globale sur 100	98,51	99,32	87,39	88,11
Rang	2	1	4	3

Classement des offres

- 1- SITA – Variante 1
- 2- SITA – Base
- 3- SITA – Variante 3
- 4- SITA – Variante 2

Choix de la Commission d'Appel d'Offre (dans sa réunion du 21.10.2015) : SITA Variante 1

LOT 2 : Gestion des bas de quai de déchèteries

Analyse de la proposition financière

Montants de l'offre et analyse des coûts

Le tableau suivant présente le montant des différentes offres en €HT.

	SITA
TOTAL SUR LA DUREE DU MARCHE €HT	461 825 €
TOTAL PAR AN €HT	115 456 €

L'estimation du marché est de 395 480 € sur la durée du marché.
 Pour information avec les coûts actuels, le marché serait de 371 404 € sur la durée du marché.
 On note donc un prix de l'offre supérieur de 17% à l'estimation du marché et supérieur de 24% au coût actuel.
 Les coûts plus importants sont expliqués en partie par les locaux du candidat situé à plus de 60 km des déchèteries.

Bilan de l'analyse technique

SITA a fourni une offre non personnalisée au territoire du SICTOM des Combrailles. Il s'agit d'une offre globale qui manque de précisions. On notera notamment qu'aucun élément de dimensionnement n'est fourni. Le candidat indique avoir les moyens nécessaires pour réaliser la prestation dans son agence de Cusset mais ne précise à aucun moment les moyens spécifiquement utilisés pour réaliser la prestation.

De plus, il mentionne les transmissions de demande d'enlèvement par fax ce qui n'est pas conforme au CCTP et le candidat ne mentionne pas le délai de 24 h mentionné au CCTP pour réaliser les enlèvements. Toutefois il mentionne qu'en cas d'urgence les enlèvements pourront être effectués dans un délai de 3 heures.

L'offre est très générale et ne permet pas de juger de la cohérence des moyens mis en œuvre vis-à-vis du volume de la prestation.

Bilan de l'analyse

Le candidat présente une offre supérieure à l'estimation du marché et qui n'est pas argumentée techniquement.

Choix de la Commission d'Appel d'Offre (dans sa réunion du 21.10.2015) : Infructueux avec avis favorable pour la procédure négociée.

LOT 3 : Collecte des encombrants

Analyse de la proposition financière

Montants des offres et analyse des coûts

Le tableau suivant présente le montant des différentes offres en €HT.

	Ressourcerie en Combrailles	SITA
TOTAL €HT SUR LA DUREE DU MARCHE	73 934,1 €	57 672,0 €
TOTAL PAR AN €HT	18 483,52 €	14 418,00 €

SITA présente la meilleure offre économique pour ce lot.

On observe un écart de 28 % entre les deux offres.

L'estimation du marché était de 12 000€/an soit 48000 € sur la durée du marché.

On observe que les offres sont supérieures à l'estimation : allant de +20% pour l'offre de SITA à +54% pour l'offre de la Ressourcerie en Combrailles.

Bilan global

Bilan de l'analyse

Le tableau suivant présente le bilan de l'analyse des offres :

Notes par critère	Ressorcerie en Combrailles	SITA
Note technique (40 points)	32,67	40,00
Note relative au prix du marché (40 points)	31,20	40,00
Note relative à l'insertion (20 points)	8,57	20,00
Note globale sur 100	72,44	100,00
Rang	2	1

Classement des offres

- 1- SITA
- 2- Ressorcerie en Combrailles

Choix de la Commission d'Appel d'Offre (dans sa réunion du 21.10.2015) : Sans suite.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'entériner les décisions de la Commission d'Appel d'Offre :**
 - **Validation du lot 1 SITA variante 1**
 - **Passage en procédure négociée avec l'entreprise pour le lot 2**
 - **Classement sans suite du lot 3**
- **D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les procédures nécessaires :**
 - **Notification et signature du marché pour le lot 1.**
 - **Procédure négociée pour le lot 2. Le Comité Syndical, à travers cette phase de négociation, souhaite connaître les leviers de maîtrise et de réduction des coûts par la mutualisation.**

DELIBERATION

Objet : Déchèteries du SICTOM : Evolution des horaires.

- Vu le dossier soumis à l'avis du Comité Technique

Madame la Présidente présente une proposition d'évolution des horaires d'ouverture des sites :

Horaires actuels des déchèteries				Proposition Horaires au 1er janvier 2016			
	Saint Eloy les Mines	St Gervais	Pionsat		Saint Eloy les Mines	St Gervais	Pionsat
Horaires d'été (1er semaine d'avril à la dernière de septembre)				Sur la base des horaires d'été			
LUNDI	10h - 12h et 14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	LUNDI	10h - 12h et 14h - 17h	9h - 12h et 14h - 18h	14h - 18h
MARDI	10h - 12h et 14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	MARDI	10h - 12h et 14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h
MERCREDI	10h - 12h et 14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	MERCREDI	10h - 12h et 14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h
JEUDI	10h - 12h et 14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	JEUDI	10h - 12h et 14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h
VENDREDI	10h - 12h et 14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h	VENDREDI	10h - 12h et 14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h
SAMEDI	10h - 12h et 14h - 18h	9h - 12h et 14h - 18h	9h - 12h et 14h - 18h	SAMEDI	9h - 12h et 14h - 17h	9h - 12h et 14h - 17h	9h - 12h et 14h - 17h
DIMANCHE	9h - 12h	fermé	fermé	DIMANCHE	fermé	fermé	fermé
	ouverture 39h / semaine	ouverture 26h / semaine	ouverture 26h / semaine		ouverture 35h / semaine	ouverture 29h / semaine	ouverture 25h / semaine
Horaires d'hiver (de la 1re semaine d'octobre à la dernière de mars)							
LUNDI	9h - 12h	9h - 12h	14h - 17h				
MARDI	14h-17h	14h-17h	14h - 17h				
MERCREDI	14h-17h	14h-17h	14h - 17h				
JEUDI	14h-17h	14h-17h	14h - 17h				
VENDREDI	14h-17h	14h-17h	9h - 12h				
SAMEDI	9h - 12h et 14h - 18h	9h - 12h et 14h - 17h	9h - 12h et 14h - 17h				
DIMANCHE	9h - 12h	fermé	fermé				
	ouverture 25h / semaine	ouverture 21h / semaine	ouverture 26h / semaine				

DELIBERATION

Objet : Fourniture de colonnes « verre » et « piles » : choix du prestataire.

Madame la Présidente présente le détail technique et financier des propositions :

VERRE							
Entreprises	Désignation	Prix Unitaire HT	Transport	Prix transport HT	Inclus	Options	Délai Livraison
Plastic Omnium	Colonne Citybulle 4m3	1 075 €	Point de livraison	424,78 €	Signalétique verre standard	Insonorisation 175€/colonne	8 semaines
Secaf	Colonne Tulipe 4m3	1 028 €	Point de livraison	Franco de port	Nez tablette mains libres Signalétique Eco-Emb Coloris au choix : 230	Insonorisation 45 € HT / colonne	6 à 8 semaines
	Colonne Iris 4m3 (Corbeille à piles intégrée)	1 250 €	Point de livraison	Franco de port	Corbeille intégrée dans la tablette / signalétique Coloris au choix : 230	Insonorisation 45 € HT / colonne	6 à 8 semaines
	Colonne Iris 4m3	1 115 €	Point de livraison	Franco de port	Tablette mains libres Signalétique Eco-Emb Coloris au choix : 230	Insonorisation 45 € HT / colonne	6 à 8 semaines
Astech	Conteneur Eco-City 40 3,8m3 utiles / 4,5m3 total	1 412 €	Point de livraison	Franco de port	4 rosettes caoutchouc Insonorisation classe B Couleur au choix		8 semaines
Plast'Up	Conteneur Aérien 4m3 Valory /Polyéthylène haute densité	775 €	Point de livraison	980 €	Signalétique offerte Fabrication française Coloris au choix Excellente résistance aux chocs au feu et à la corrosion	Insonorisation verre : 78€ HT Opercule Handicapé : 78€ HT	5 semaines
Biloba	Colonne aérienne Eden	1 265 €	Plus value de déchargement par conteneur	25€ par conteneur	Nuancier 250 couleurs Tenue renforcée Tablette	Déchargement Plus value insonorisation : 160€ Dispositif PMr	Précisées dans le bon de commande
	Colonne aérienne EcoBois	1 265 €	Plus value de déchargement par conteneur	25€ par conteneur	Insonorisation naturelle	Déchargement Plus value insonorisation : 160€ Dispositif PMr résistance au feu	Précisées dans le bon de commande
Temaco	Colonne aérienne Multipack Eco	1 030 €	Point de livraison	Franco de port	Nuancier Signalétique Plastrons interchangeables	Insonorisation : 45€ HT/colonne Option PMR (quantité mini : 5) 35€ HT	5 semaines
	Colonne aérienne Volcano	1 080 €	Point de livraison	Franco de port	Nuancier Signalétique	Insonorisation : 115€HT/colonne Option PMR (quantité mini : 5) 35€ HT Polyéthylène végétal (quantité mini : 5) 50€ HT	5 semaines
PILES							
Entreprises	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Transport HT			
Plastic Omnium	Toxy0030	4	223,49 €	87,50 €			
Secaf	Récupérateur de piles en extérieur	4	135 €	Franco de port			
Biloba	Collecteur à piles extérieur (30L) 2 compartiments étanches	4	345 €				

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- **De retenir la proposition de la société SECAF environnement dans les conditions ci-dessus référencées (gamme tulipe à 1 028 € HT l'unité pour le verre et 135 € HT l'unité pour les piles).**
- **Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2015 (5 colonnes « verre » et 4 colonnes « piles » en investissement, 2 colonnes « verre » en fonctionnement (remplacement après sinistre).**

DELIBERATION

Objet : Budget 2015 : décision modificative « composteurs ».

Le SICTOM des Combrailles doit reverser 3 300 € TTC au VALTOM. Il s'agit de la commande annuelle groupé de CIJ (Composteurs Individuels de Jardin). Le montant inscrit au Budget Primitif étant de 3 000 €, il sera proposé au Comité Syndical de rééquilibré l'opération 32 par un virement de 300 € de l'article 2188 à l'article 2041581.

Quantité	Description	PU € HT	Total
10	320 L / plastique	22.5	225
30	620 L / plastique	27.5	825
10	300 L / bois	22.5	225
40	600 L / bois	27.5	1 100
30	Aérateurs	12.5	375
Total HT	/	/	2 750
Total TTC	/	/	3 300

Le SICTOM dispose encore des réserves suivantes :

- *320 L / plastique : 2
- *620 L / plastique : 12
- *300 L / bois : 5
- *600 L / bois : 6
- *Aérateurs : 17

La refacturation aux particuliers intègre la participation du Syndicat (10 € sur le TTC).

DELIBERATION

Objet : Modification du tableau des emplois : poste d'adjoint administratif (30/35^e) :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 34 et 3 1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le dossier soumis à l'avis du Comité Technique,

Considérant l'évolution de l'organisation du personnel du SICTOM des Combrailles, et les éléments portés à la connaissance du Syndicat au 28/10/2015, il est proposé au Comité Syndical, une modification progressive du tableau des emplois (étape 2) :

- La suppression statutaire d'un poste d'Adjoint Administratif (2^e classe) à 17.30/35^e au 01/01/2016.
- La création statutaire d'un poste d'Adjoint Administratif (2^e classe) à 30/35^e à partir du 01/01/2016 (ou à défaut la création d'un poste d'Adjoint Administratif (2^{ème} classe) en Contrat à Durée Déterminée).

DELIBERATION

Objet : Modification des statuts du VALTOM.

Le Comité Syndical ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2015/806 du Comité Syndical du VALTOM du 15 septembre 2015 ;

Vu les statuts du VALTOM ;

Considérant que le SICTOM DES COMBRAILLES est adhérent du VALTOM ;

Considérant que, par une délibération du 15 septembre 2015, le Comité Syndical du VALTOM a approuvé une modification de ses statuts ;

Considérant que cette délibération a été communiquée au SICTOM DES COMBRAILLES ;

Considérant que le délai de trois mois dont dispose le SICTOM DES COMBRAILLES pour se prononcer à compter de la communication de la délibération n'est pas expiré ;

Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'approuver la modification des statuts du VALTOM.

Le comité syndical décide à la majorité (60 pour 1 contre) :

- **D'approuver la modification des statuts du VALTOM.**

DELIBERATION

Objet : Contrat COREPILE de reprise des piles et accumulateurs portables :

Madame la Présidente rappelle que le contrat COREPILE permet de faire enlever gratuitement avec garantie de traitement les lots de piles, repris auprès des consommateurs :

- *COREPILE fournit le premier jeu de fûts sur chaque site (déchèteries).
- *Le remplacement si nécessaire en cas de perte, vol etc, sera facturé 20 € HT / fût (plus frais de livraison).
- *L'enlèvement se fera sur demande dans un délai maximum de 15 jours.
- *Remise de fûts vides en l'échange de fûts pleins collectés.
- *Garantie de traitement et de valorisation des produits collectés.
- *Information régulière sur le dispositif.

DELIBERATION

Objet : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du département du Puy-de-Dôme :

Le schéma arrêté le 05 octobre 2015 prévoit «une rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants ».

Toutes les nouvelles communautés de communes auront à la fusion, la collecte et le traitement des déchets ménagers pour compétence obligatoire.

Le SICTOM des Combrailles est concerné par les projets de fusion n°9 et n°10.

N°9 = CC DU PAYS DE PIONSAT + CC CŒUR DE COMBRAILLES + CC DU PAYS DE SAINT ELOY + OUEST CC PAYS DE MENAT + VIRLET.

N°10 =CC COTES DE COMBRAILLES + MANZAT COMMUNAUTE + EST CC PAYS DE MENAT.

Le territoire du SICTOM des Combrailles est donc concerné par un chevauchement de périmètres, sans potentiel de dissolution au 01/01/2017.

Le comité syndical décide à la majorité (60 pour 1 contre) :

- **De prendre acte du détail projet de SDCI du département du Puy-de-Dôme.**
 - **Considérant que seul l'argument de l'intérêt général doit être pris en compte ;**
 - **Considérant les enjeux spécifiques à la question des déchets ;**
 - **Considérant le rôle et l'importance d'un Syndicat mixte de « proximité » sur le territoire des combrailles ;****Le Comité Syndical souhaite que le périmètre actuel du SICTOM des Combrailles soit préservé après le 01/01/2017.**

DELIBERATION

Objet : SMADC / rééquipement informatique 2016.

Le SMAD des Combrailles propose périodiquement un renouvellement global de leurs matériels informatiques aux adhérents de son service informatique. Un rééquipement est prévu pour 2016 et que dans le cadre des procédures de marchés publics, ce rééquipement pourrait se faire de façon coordonnée et mutualisée, via la création d'un groupement de commande, dont les modalités sont définies dans la convention ci-jointe.

Il sera donc proposé à l'assemblée délibérante d'adhérer à ce groupement de commande afin de permettre au SMADC d'inclure l'Etablissement Public Local dans le cadre de ce marché, pour la consultation de prestataires, via un appel d'offres ouvert.

Dans le cadre d'un groupement de commande, le dernier alinéa de l'article 8 II du code des marchés publics oblige, d'une part, l'Etablissement Public Local à définir ses besoins préalablement à la mise en concurrence de prestataires et d'autre part, que l'Etablissement Public Local passe ensuite commande auprès du prestataire retenu par le groupement.

- 1 configuration « type » A1 avec écran à 1 500 €TTC
- 1 onduleur à 100 € TTC
- 1 imprimante laser monochrome A4 à 280 € TTC
- 1 clé USB 3.0 DE 32 go à 30 € TTC

DELIBERATION

INFORMATIONS :

- VALORDOM II : Prise en compte des inquiétudes liées à la gestion des déchets d'amiante lié au niveau départemental.
Le Comité Syndical propose que soit organisé un recensement des besoins par commune à l'échelle du SICTOM des Combrailles.
- TEXTILES : Elargissement de la mise à disposition (TEILHET, ARS LES FAVETS, POUZOL) et mise à jour de la convention.
- Présentation du rapport annuel du VALTOM et du rapport VERNEA.
- Présentation du bilan d'activité de la société CHIMIREC titulaire du marché (VALTOM) de collecte et traitement des déchets dangereux des déchèteries.
- Présentation du bilan annuel ECO EMBALLAGES.

La séance est levée à 20 heures